

Les 5 erreurs administratives

qui vous font perdre du temps et de l'argent

et comment les éviter facilement

En tant qu'artisan ou indépendant, l'administratif n'est pas votre métier. Pourtant, ces 5 erreurs courantes peuvent vous coûter cher. Cochez celles que vous reconnaissez.

01

Ne pas numéroter ses factures de façon continue



C'est une obligation légale méconnue. Toute interruption dans la numérotation de vos factures peut attirer l'attention de l'administration fiscale et entraîner un redressement. Chaque facture doit suivre un numéro chronologique sans saut.

→ Utilisez un logiciel de facturation ou un tableau de suivi numéroté.

02

Partir sur chantier sans devis signé



Beaucoup d'artisans démarrent les travaux sur accord verbal. En cas de litige sur le montant ou la prestation, sans devis signé vous n'avez aucun recours juridique. C'est la première source d'impayés non récupérables.

→ Exigez systématiquement une signature manuscrite ou électronique avant tout démarrage.

03

Négliger l'archivage dans les délais légaux



Factures, contrats, relevés bancaires, bons de commande — chaque document a une durée de conservation légale précise (5 à 10 ans selon la nature). Les oublier ou les perdre peut vous exposer à des sanctions lors d'un contrôle.

→ Mettez en place un classement mensuel, physique et numérique, par catégorie et par année.

04

Relancer les impayés trop tard et sans formalisme



Plus on attend, moins on récupère. Une relance informelle par téléphone ne suffit pas. Sans trace écrite et sans escalade progressive (1ère relance, 2ème relance, mise en demeure), votre dossier sera fragile en cas de procédure.

→ Mettez en place une procédure de relance en 3 étapes avec courriers datés et signés.

05

Mélanger dépenses personnelles et professionnelles



Régler une fourniture professionnelle avec sa carte bancaire personnelle est un classique chez les indépendants. Cela complique la saisie pré-comptable, fait perdre du temps à votre expert-comptable et peut générer des erreurs de déduction.

→ Ouvrez un compte bancaire dédié à votre activité professionnelle, même en micro-entreprise.